

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 novembre 2013

L'an deux mille treize, le 06 novembre, à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Présents: Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, M. ETIENNE Patrice, Mme FOURCADE Claude, M. MOLES Aymeric, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absente Excusée : Mme DELORME Gisèle.

Melle BORDES Stéphanie été élue secrétaire.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 07 août 2013 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1° Aménagements urbains : Attribution du lot unique VRD :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation de divers aménagements communaux. Suite à la consultation en procédure adaptée, organisée conformément au code des marchés publics et après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer le lot unique VRD à l'entreprise SAS ESBTP d'ESTILLAC (47310) pour un montant total de travaux de 225 690,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Président de la SEMATeG, mandataire de la commune à signer le marché de travaux correspondant.

2°: Réalisation d'aménagements urbains : QUITUS Phase « Etudes » :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution d'un mandat aux termes duquel la société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne a été chargée de l'opération de réalisation d'aménagements urbains.

Il est constaté, d'une part, que le mandataire a remis son rapport rendant compte de l'accomplissement de sa mission.

Est produit et visé :

- Le bilan général et définitif de la phase « études » de l'opération, en annexe, pour un montant de 8 524,47 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de donner à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne quitus entier et sans réserves de sa gestion, au vu du bilan ci-joint.

3 : Participation journée récréative pour les séniors :

Chaque année, les Séniors du Canton de Lavit sont invités au mois de décembre à participer à une journée récréative. Cette fête est organisée par l'Association des retraités du canton de Lavit «Les Amis de Lomagne». Monsieur GARRIGUES Maire de Lavit et Conseiller Général propose aux commune du canton de prendre charge à hauteur de 12,50€ par personne une partie des frais de repas des participants issus de leur territoire.

Le Conseil Municipal après délibération décide, à l'unanimité, de participer au financement de cette journée récréative à hauteur de 12,50€ par participant issu de la commune de Gramont.

4 : RODP France TELECOM/Orange 2013 :

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par France Télécom/Orange, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Monsieur Le Maire propose de fixer pour l'année 2013 les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer la base de tarification suivante :

Artères aériennes : 9,390 km x 53,33 € = 500,77 €

Artères sous-sol : 6,954 km x 40,00 € = 278,16€

Emprise au sol : 1,50 m² x 26,66 € = 3999 €

Total Redevance arrondi = 818,92 €

- D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 :

Exceptionnellement celle-ci aura lieu le 10 novembre 2013 à 9h45.

Bibliothèque :

Madame Hélène GUYON a répondu favorablement à la sollicitation du Conseil Municipal et pris la succession de Mme BLUMEREL en tant que bibliothécaire bénévole. Les horaires d'ouverture de la bibliothèque demeurent inchangés.

Madame GUYON va, avec l'aide de l'agent technique Monsieur BONAVENTURE, repeindre les murs de la bibliothèque afin de rafraîchir la pièce.

Robinet au cimetière :

Monsieur le Maire indique qu'afin d'éviter à l'avenir les fuites d'eau liées à l'ancien système obsolète un robinet va remplacer le point d'eau actuel. Ce qui va avoir pour conséquence, la mise en place d'un compteur d'eau.

Modalités élections 2014 :

Monsieur le Maire donne lecture des nouvelles modalités des élections 2014 et notamment les éléments liés au dépôt de candidatures.

La séance est levée à 22h15

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 06/11/2013 :

- *Délibération N° 2013-06/11-01 : Aménagements urbains : Attribution du lot unique VRD*
- *Délibération N°2013-06/11-02 : Réalisation d'aménagements urbains : QUITUS Phase « Etudes »*
- *Délibération N° 2013-06/11-03 : Participation journée récréative pour les séniors*
- *Délibération N° 2013-06/11-04 : RODP France TELECOM/Orange 2013 :*

Signatures Membres du Conseil Municipal :

BORDES Denys	MAIRE	
VILLADIEU claudine	1er Adjoint	
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint	
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	
BORDES Sétphanie	Conseiller	
BENECH Marie-Pierre	Conseiller	
DELORME Gisèle	Conseiller	Absente Excusée
ETIENNE Patrice	Conseiller	
FOURCADE Claude	Conseiller	
MOLES Aymeric	Conseiller	
SUNÉ Jean-claude	Conseiller	